

Compte rendu Assemblée Générale de l'Association pour la qualité de l'eau potable

Lundi 13 septembre 2021
Les Boutisses - Auxerre

Présents :

BRETAGNE Jean-Luc
CHANUT Emmanuel
CRENE Daniel
GUERRAULT Christian
NAVARRE Maud

SARRAZIN Patrick
SERRIOT Pascal
TATON Michaël
THIBAUT Jean-Baptiste
UNG Pascal

VECTEN Benjamin
VECTEN Yves

VATINELLE Sandrine (Association qualité de l'eau potable)
ANTOINE Xavier (Communauté d'agglomération de l'Auxerrois)
LEVE Christopher (Terres de Bourgogne)

Excusés :

BRETAGNE Anicet
COURVOISIER Laëticia
CRENE Daniel
DELESTRE Arnaud
GIRARD Albert
MARRAULT Crescent

PETIT Frédéric
POUILLOT Franck
ROUGER Pascal
SCHNEIDER Francis

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 23 septembre 2020 2
2. Rapport moral 2
3. Vie de l'association 3
4. Bilan des actions 2020 3
5. Bilan et compte de résultat 2020 6
6. Projet d'animation 2021 7
7. Budget prévisionnel 2021 10

1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 23 septembre 2020

Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 23 septembre 2020

Résolution 1 : VALIDATION À L'UNANIMITÉ

2. Rapport moral

Mesdames, Messieurs

Bienvenue à cette nouvelle assemblée générale de l'association pour la qualité de l'eau. Pour cause de COVID et d'élections, nous tenons cette assemblée générale au mois de septembre comme l'année passée, mais nous n'avons pas eu l'occasion de le faire plus tôt.

Je tiens à remercier toutes les personnes présentes et à excuser Madame COURVOISIER Laëtitia, commissaire aux comptes, Messieurs DELESTRE Arnaud, Président de la Chambre d'Agriculture, MARAULT Crescent, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, SCHNEIDER Francis, Directeur territorial, seine amont de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, CRENE Daniel, Elu communauté d'agglomération de l'Auxerrois, PETIT Emmanuel, Elu de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, BRETAGNE Anicet, agriculteur, GIRARD Albert, agriculteur, POUILLOT Franck, agriculteur, ROUGER Pascal, Agriculteur

Pour des questions juridiques, c'est la dernière assemblée générale de notre association dans cette configuration car n'ayant plus, à partir de la fin de cette année, qu'un seul financeur à savoir la communauté d'agglomération, nous allons devoir faire évoluer nos statuts pour respecter les règles. Nous sommes en discussion avec la communauté d'agglomération pour organiser la suite, tout en poursuivant notre but commun qui est l'amélioration de la qualité de l'eau pour les consommateurs. Je peux déjà vous dire que l'animatrice sera employée par la communauté et que les bureaux devraient changer de lieu. Toutefois, il reste encore pas mal de modalités à voir.

2020 a été marquée par l'arrivée de la nouvelle animatrice Sandrine Vatinelle que tout le monde connaît maintenant et qui a su s'intégrer rapidement dans l'association. Pourtant, elle est arrivée au moment du premier confinement et je tiens à la remercier particulièrement car cela n'a pas dû être facile pour elle de commencer dans des conditions aussi difficiles. Elle a essayé de maintenir les liens avec tous les partenaires et aussi tous les agriculteurs et cela est délicat sans rencontre physique. Merci à toi Sandrine, d'avoir su remplacer Marie Wager aussi rapidement.

Climatiquement 2020 a été une année catastrophique pour l'agriculture icaunaise et par exemple pour ma part j'ai fait ma plus mauvaise récolte de ma carrière d'agriculteur. Avec près de sept mois sans pluviométrie efficace, ce fut une année terrible avec en plus des gels tardifs qui ont mis à mal beaucoup de cultures. En particulier les colzas qui avaient déjà eu beaucoup de difficultés à lever. Toutes ces conditions négatives ont impacté fortement le moral des agriculteurs et cela n'a pas permis de faire signer beaucoup de chartes, ce qui était notre objectif principal de cette année 2020. S'il y a eu un peu de monde aux réunions organisées sur le sujet, les signatures se sont fait attendre.

Malgré les différentes contraintes, nous avons continué notre travail de communication et d'information sur la nécessité de maintenir la qualité de l'eau. Toutes nos actions sont poursuivies. En particulier, on peut noter encore des passages d'agriculteurs en agriculture biologique, des essais de désherbage de colzas avec un minimum de désherbant chimique, l'augmentation des surfaces en

agriculture de conservation, des projets d'implantation de haies et de zones de biodiversité afin de favoriser les insectes prédateurs pour limiter les insecticides sur les cultures.

En 2020, seulement quelques journées de formation ont pu être réalisées mais les tours de plaine ont été maintenues. Comme je le répète souvent, nous avançons doucement petits pas par petits pas mais nous avançons.

Je souhaite maintenant remercier tous ceux qui nous aident dans notre démarche :

Je commencerai par Nadine Cordin notre secrétaire toujours efficace, Sandrine qui s'implique totalement, l'agence de l'Eau Seine Normandie avec qui nous avons toujours de bon rapport et qui nous a toujours aidé, la communauté d'agglomération qui va prendre le relai sur beaucoup de nos actions, en particulier Mickael qui suit nos travaux depuis qu'il est élu, la région Bourgogne Franche Comté, la DRAAF et la DDT, la chambre d'agriculture qui nous a accompagné et logé pendant toutes ces années, Bio Bourgogne avec qui nous avons de saines relations, les organismes stockeurs qui désormais sont devenus des partenaires efficaces, et bien sûr tous les agriculteurs volontaires qui œuvrent pour préserver la qualité de l'eau potable sur le territoire, la FIDUCIAL qui tient notre comptabilité et Madame Courvoisier notre commissaire aux comptes depuis de nombreuses années, l'association UFC que Choisir, la LPO, Yonne Nature Environnement pour tout le temps qu'ils nous consacrent.

Je remercie aussi tous les membres du conseil d'administration pour leur dévouement et leur constance.

3. Vie de l'association

Les salariés

L'association a dû faire face à de nombreux mouvements de personnel en 2020 :

- Marie WAGER, animatrice à l'association depuis novembre 2012, a quitté l'entreprise le 14 août 2020 suite à son congé maternité. Elle a été remplacée par Sandrine VATINELLE, qui a intégré l'association le 16 mars 2020.

- Marion SCHWARTZ n'a pas souhaité renouveler son CDD et a quitté l'association le 20 avril 2020. Nadine Cordin, assistante pour 4h/semaine, est toujours salariée de l'association.

Les adhérents

Après une augmentation du nombre d'adhérents en 2018, le nombre d'adhérents à l'association reste stable : 55 adhérents en 2020.

4. Bilan des actions 2020

En 2020, l'association a pu bénéficier des résultats des analyses d'eau du suivi renforcé sur plusieurs captages de l'Auxerrois réalisé par le SATEP (Service d'Animation Territoriale Eau Potable du Conseil départemental de l'Yonne). Les données présentées ci-dessous sont le bilan des données mensuelles de novembre 2017 à novembre 2020 les captages de la plaine du Saulce et de la plaine des boisceaux. Ceux-ci sont les captages alimentant la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Le suivi des milieux

Plaine du Saulce :

Nitrates : La tendance est à l'amélioration. Cependant des pics sont encore présent au-delà des 50 mg/l. Les actions sont à poursuivre sur ce captage.

Produits phytosanitaires : la somme des produits phytosanitaires est toujours inférieure à 0,5µg/L. Quelques dépassements sont observés (un produit > 0,1 µg/L) pour le métabolite Diméthachlore CGA 369873, métabolite non pertinent d'un désherbant colza. Ce métabolite ne

sera plus pris en compte pour calculer la somme des produits phytosanitaires détectée au captage. La limite de qualité retenue est de 0,9 µg/L pour ce métabolite. Cette limite n'a jamais été dépassée.

Boisseaux :

- Nitrates : toujours en dessous de la valeur guide (35 mg/L)
- Produits phytosanitaires : la somme des produits phytosanitaires a dépassé en mars 2018 les 0,5µg/L. Comme pour la plaine du Saulce, quelques dépassements sont observés (un produit > 0,1 µg/L) pour le métabolite Dimétachlore CGA 369873, métabolite non pertinent d'un désherbant colza. Pour ce captage également, cette limite n'a jamais été dépassée pour ce métabolite.

En avril 2019, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié un avis technique sur les métabolites du métazachlore et du dimétachlore. Ainsi, le Métazachlore ESA, le Métazachlore OXA et le Dimétachlore CGA 369873 sont caractérisés de non-pertinents

(Molécules non pertinentes = molécules qui n'ont plus d'action pesticides, qui ne sont pas génotoxique, cancérogène, repro-toxique, ne sont pas des perturbateurs endocriniens et ne se transforment pas en produits dangereux lors du traitement de l'eau pour la consommation humaine)

En février 2021, une instruction ministérielle (**Direction Générale de la Santé**) a été publiée et a traduit l'avis technique de l'ANSES. Les seuils de potabilité fixés sont de 0,9 µg/L pour les métabolites non pertinents. Ces molécules ne seront plus prises en compte dans le calcul de la somme des produits phytosanitaires dans le cadre du contrôle sanitaire.

Suivi des sources du territoire

L'association suit plusieurs sources sur le territoire. Pour certaines le bassin versant a été identifié et les agriculteurs reçoivent les résultats des prélèvements et les courbes de suivi.

Mise en place de la charte

L'objectif de cette charte est de remettre les exploitants au cœur des réflexions concernant leurs pratiques en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau. Les actions agricoles déterminées sont adaptées au territoire et choisies par les agriculteurs. Pour cela il a été nécessaire de créer 2 groupes spécifiques, un orienté viticulture et un orienté grandes cultures. De nombreuses réunions ont été nécessaires afin de déterminer les mesures à prendre pour les objectifs fixés.

En 2020, suite aux conditions sanitaires et dans le but de déployer la charte, des réunions d'informations ont été prévues sur le territoire. Celles-ci n'ont pas pu être réalisées. La CAA en partenariat avec l'association, a décidé d'envoyer un courrier aux exploitants des bassins d'alimentation de captage des trois bassins concernés afin de les informer des enjeux du territoire, de la mise en place de la charte et des leviers inhérents.

Suite à ces envois, l'association a rencontré 20 exploitants en rendez-vous individuels et 10 chartes ont été signées.

Actuellement, 56 rencontres ont été réalisées, 28 exploitants ont signé la charte soit 17% des agriculteurs et viticulteurs pour 36% de la surface des BACs couverte.

Amélioration des pratiques

- **Accompagnement individuel :**
 - o 2 PCAE ont été suivis par l'association pour l'achat :
 - D'une barre de coupe pour chanvre et légumineuse
 - Une rampe de traitement ventilée afin de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires

- Aide France Agrimer : accompagnement de deux exploitants pour l'achat de buses anti-dérive
 - Une campagne de reliquat sortie hiver pour vérifier le taux de nitrate dans les sols a été réalisée
 - 2 agriculteurs ont été accompagnés pour leur transition vers l'agriculture biologique :
 - Un agriculteur polyculteur éleveur en agriculture biologique a converti la partie de son exploitation encore en conventionnel.
 - Un jeune s'est installé en vigne et grandes cultures en agriculture biologique
 - Suivi du dossier chanvre en collaboration avec la communauté d'agglomération
- **Accompagnement collectif :**
- L'association a accompagné 3 projets :
 - Relance du projet « groupe d'achat d'une trieuse » : un questionnaire a été envoyé aux exploitants en conventionnel du groupe originel afin de connaître leur besoin. Un seul questionnaire nous a été retourné. Le projet n'a pas été poursuivi.
 - Une formation a eu lieu sur la thématique « mieux gérer la population des adventices en agriculture de conservation » le 4 décembre.
 - Plusieurs réunions de sensibilisation
 - à l'agriculture biologique en collaboration avec Bio Bourgogne : « De l'agriculture de conservation à l'agriculture biologique » (09/06/2020)
 - à l'implantation de couverts en agriculture biologique en collaboration avec la chambre d'agriculture et les autres animateurs de captage : « les couverts d'interculture en agriculture biologique sur un bassin d'alimentation de captage » (10/11/2020).
 - Animation du GIEE Saulce-Baulche
 - Accompagnement dans le renouvellement de la reconnaissance du groupe
 - Une réunion sur la culture du chanvre avait été prévue en collaboration avec 110 Bourgogne et Terres Inovia mais n'a pas eu lieu faute d'inscrits.
 - Un Rallye terrain en partenariat avec Terres Inovia a également été organisé autour de cultures bas intrants : tournesol et chanvre

Suivi parcellaire

4 thématiques ont été travaillées :

- L'association a continué de travailler sur la sensibilisation à l'utilisation des chlores auprès des exploitants. Ce projet a pour objectif de permettre d'étudier les alternatives au métazachlore et dimétachlore mises en place par les agriculteurs.
- La sensibilisation aux nitrates
- Suivre les données existantes terrain
- Agroforesterie

Concernant la première thématique, pour la campagne 2019-2020, le projet a été reconduit avec 7 agriculteurs du territoire et 9 parcelles, pour offrir aux agriculteurs un panel de solutions sans métazachlore/dimétachlore plus large et adapté à tous les modes de production. Les conditions climatiques de l'été 2019 (sécheresse), n'ont pas permis de faire ressortir de conclusions probantes concernant l'utilisation d'une méthode efficace. Ceci du fait que la moitié des parcelles observées ont été retournées ou n'ont pas levées.

Un accompagnement des exploitants est réalisé sur le suivi des reliquats sortie hiver.

En 2020, les conditions sanitaires n'ont pas permis d'accueillir de stagiaires au sein de l'association. Le suivi parcellaire n'a pas pu être effectué.

Dossier agroforesterie : la communauté d'agglomération a sollicité à nouveau l'exploitant. Celui-ci n'a pas répondu aux sollicitations. Une procédure pour une rupture de bail va être engagée.

Mesures agroenvironnementales

Le bilan annuel des différents contrats a été réalisé. Certains agriculteurs sont arrivés à la fin de leur contractualisation et l'association a suivi 11 dossiers en 2020.

Aucun PAEC n'a été déposé par l'association car la réforme de la PAC n'est pas finalisée. Les nouvelles MAEC ne pourront pas être déposées avant 2023.

Veille scientifique

- La veille scientifique se poursuit et certaines conclusions sont à souligner :
 - Certaines pratiques semblent réduire le transfert des produits phytosanitaires vers les eaux souterraines
 - Mais il n'est pas possible de généraliser les résultats car de nombreux facteurs agissent sur les molécules
- Des notes ont été réalisées et transmises aux exploitants en relation avec la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et le transfert des molécules dans les sols
- Une conférence avec Lionel Alletto, directeur de recherche à l'INRAE UMR AGIR, spécialiste des transferts des molécules de produits phytosanitaires dans les sols, était prévue le 10 février mais n'a pas eu lieu faute d'inscrits.

Animation de groupes spécifiques

- Suivi du groupe GIEE Saulce-Baulche :
 - Accompagnement dans le renouvellement de la reconnaissance du groupe
 - Organisation d'une réunion de travail (24/11/2021)
- Suivi du groupe bio animé par la Chambre d'Agriculture
 - Participation à la réunion bilan des moissons avec le groupe Bio.

Autres actions

- Mise à disposition de matériel mécanique : 2 herse étrilles et une roue rotative

Outils	2019/2020		2020/2021	
	Nombre d'adhérents	Nombre d'hectares	Nombre d'adhérents	Nombre d'hectares
Herse étrille (Anicet Bretagne)	4	110	6	130
Herse étrille (Albert Girard)	3	128	3	39
Houe rotative (Laurent Fouinat)	2	37	2	15

Approbation du rapport moral 2021 et des actions agricoles 2020

Résolution 2 : VALIDATION À L'UNANIMITE

5. Bilan et compte de résultat 2020

Au niveau des produits :

- il y a une augmentation des ressources subventions due à :
 - La Communauté de l'Auxerrois a en 2020 accordé une subvention de 90 614 € alors qu'en 2019 celle-ci était de 25 000 €. La subvention 2018 n'ayant pas été demandée auprès de la communauté d'agglomération, celle-ci a été mise en réserve. Comme elle ne sera plus

versée, elle a été déduite de la subvention prévue pour 2020. Une réserve également avait été réalisée dans l'optique de poursuivre le travail réalisé avec l'INRAE. Celui-ci n'a pas été réalisé, la réserve a également été déduite, ce qui explique le différentiel.

- Les « Prestations vendues » 2020 correspondent à un financement (fond VIVEA et OPCALIA) pour l'organisation de formations pour les agriculteurs.

Au niveau des charges :

- Il y a une diminution des charges externes due à la baisse de l'activité de l'association, conséquence de la pandémie et de la présence d'une seule animatrice. On remarque cependant, une augmentation importante des charges locatives (+9%) et des primes d'assurances (+2%).
- Concernant les charges salariales, il n'y a pas eu d'embauche complémentaire pour la partie animation en compensation du départ de Marion SCHWARTZ. Par conséquent, les charges salariales ont été moins importantes.
- Il y a une diminution des subventions accordées aux exploitants :
 - o Un des agriculteurs ne cultive plus une des parcelles car elle a été reprise par le propriétaire. La subvention qui lui est accordée a été diminuée en équivalence à cette surface.

Résultat de l'exercice 2020 :

- Positif à hauteur de 10 739 €

Du fait de l'augmentation de la subvention de la communauté d'agglomération et la baisse d'activité liée aux conditions sanitaires de 2020, la trésorerie de l'Association a augmenté de 13,2%.

Lecture du rapport du commissaire au compte.

Approbation du compte de résultat et du bilan financier 2020

Résolution 3 : VALIDATION À L'UNANIMITÉ

L'Assemblée donne quitus au président Yves VECTEN pour sa gestion.

L'Assemblée affecte le résultat de l'année aux fonds associatifs.

Le mandat du commissaire aux comptes arrive à échéance avec l'exercice 2020. Les subventions reçues par l'association pour la qualité de l'eau potable sont en dessous des seuils nécessitant la nomination d'un commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes ne nécessite pas d'être renouvelé.

Le président propose de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes.

Résolution 4 : VALIDATION À L'UNANIMITÉ

6. Projet d'animation 2021

Les deux tiers du temps d'animation sont alloués aux actions agricoles et un tiers pour les actions non agricoles. Les actions 2021 sont la continuité des actions 2020 et deux nouvelles actions vont être mises en place : le déploiement de la Charte locale agricole et l'appui technique à la communauté d'agglomération sur les Prestations pour Services Environnementaux (PSE).

ACTIONS AGRICOLES

Action 1 : Mise en place de la Charte locale agricole

Suite au travail réalisé en 2019 et à la validation le 5 février 2020 par le COPIL du programme d'action agricole élaboré, l'association doit communiquer auprès des exploitants sur la charte et suivre les premiers engagements.

À la vue des événements liés à la pandémie, les réunions envisagées au printemps n'ont pas pu avoir lieu. Un courrier présentant la charte a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs concernés. Les réunions prévues en novembre et décembre 2020 n'ont pas pu avoir lieu. Il est prévu de les reporter en 2021. Des rendez-vous individuels avec les exploitants vont être poursuivis sur l'année 2021. Des tours de plaine en relation avec les indicateurs de la charte sont prévues ainsi que le suivi des premiers engagements.

Actuellement, 56 rencontres ont été réalisées avec les exploitants, 28 agriculteurs ont signé la charte locale ce qui représente 17% des exploitants et 36% des surfaces des Bacs.

Le dossier des PSE déposé par la CAA n'a pas été retenu par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les actions prévues pour leur déploiement n'ont pas été réalisées.

Action 2 : Suivis parcellaires

Poursuite des différents projets mis en place

Deux groupes d'agriculteurs existent actuellement sur l'Auxerrois : un groupe bio animé par la CA89 en partenariat avec l'association et le GIEE Saulce Baulche animé par l'Association.

L'Association va continuer à suivre ces groupes en recensant les freins et leviers pour mieux les accompagner.

Action 3 : Amélioration des pratiques agricoles

Continuité des actions des années précédentes :

- Accompagnement PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles)
- Accompagnement projets autres
 - Accompagnement sur l'implantation de haies, prospectives vers le développement de nouvelles filières, ...Des rencontres ont été organisées avec CAPDEA et Sainfolia. Dans le 1^{er} cas en vue du développement d'une filière déshydratation luzerne bio et l'autre rencontre, réfléchir au développement d'une filière autour du sainfoin.
 - Réflexion sur la méthanisation
- Organisation de formations pour les agriculteurs : une formation sur le bilan humique a déjà été réalisée.
- Réunion de sensibilisation/ Tour de plaine :
- Sensibilisation individuelle

L'association suit plusieurs parcelles agricoles situées sur les BAC afin d'avoir des données chiffrées et locales sur l'impact de différentes pratiques agricoles sur la qualité de l'eau et des sols. Ces suivis parcellaires permettent également d'être en contact avec les agriculteurs du territoire. En 2021, il n'y a pas de stagiaires prévus sur ce suivi.

Action 4 : Suivi des contractualisations (Mesures Agro-Environnementales)

(Mesure agroenvironnementale : Contrat de 5 ans pour réduire (ou absences) les produits phytosanitaires avec une compensation économique)

Les contrats que l'association accompagne, se terminent en 2021.

A ce jour, il n'y a pas de possibilité de proposer de nouvelles contractualisations en MAEC. La réforme de la PAC n'est pas terminée et les nouveaux contrats ne pourront être proposés qu'à l'horizon 2023.

Action 5 : Veille scientifique

Cette action fait suite au projet « suivi sous racinaire ». Le but est d'avoir des références scientifiques sur la dégradation et le transfert des pesticides dans les sols et l'eau.

Le suivi de la recherche de l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau et des sols et de la presse agricole est poursuivi, avec un zoom sur les molécules retrouvées dans l'eau des BAC.

Des notes régulières sont réalisées sur le suivi de la réglementation et sur les innovations en lien avec la protection de l'eau potable.

Action 6 : Suivi des milieux naturels

Le suivi de la concentration en nitrates de 6 sources du territoire est toujours réalisé mensuellement. Et des bulletins réguliers sont envoyés aux agriculteurs identifiés sur les bassins versants de certaines sources. L'objectif est maintenant de les rencontrer et d'envisager de travailler avec eux sur leurs pratiques.

ACTIONS NON AGRICOLES

Action 7 : Assistance au gestionnaire de captage (Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois)

L'Association suit les différents projets de la Communauté de l'Auxerrois mis en place sur son territoire :

- PSE
- CTEC
- Projet « Filière »

Un travail important est engagé sur les Prestation pour Services Environnementaux (PSE). La communauté de l'auxerrois a répondu à un appel à manifestation lancé par l'AESN en janvier 2020. 4 projets sur l'ensemble du territoire de l'AESN ont été retenus sur la première phase dont celui de la communauté de l'auxerrois. Le dossier n'a pas été retenu par l'Agence de l'eau Seine Normandie. L'association va accompagner la communauté d'agglomération dans l'élaboration du Contrat Territorial Eau et Climat.

Action 8 : Communication sur les actions de l'Association

Communication auprès des agriculteurs :

- Messages sur les journées techniques, formations, qualité de l'eau, appels à projet, ...

Communication auprès des partenaires

- Communauté de l'Auxerrois, Chambre d'Agriculture de l'Yonne, Bio Bourgogne, coopératives/négoces, DDT, ARS, ...

Communication auprès du grand public

- Participation à la journée patrimoine Sol le 18 septembre 21

Remise à jour du site internet : la difficulté est la remise à jour régulière des informations.

Action 9 : Participation aux projets des partenaires

L'Association se tient régulièrement au courant des avancés des autres structures :

- Participation aux journées techniques (CA89, comité bac, Bio Bourgogne, FNAB, Alter Bourgogne...)

Action 10 : Suivi des dossiers des partenaires financiers

L'Association va continuer à suivre les dossiers de nos partenaires financiers et va notamment accompagner la communauté de l'Auxerrois dans l'élaboration du futur contrat CTEC (**Contrat de**

Territoire Eau et Climat) qui reliera l'association, la communauté et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

		2021	2020	2019	2018
Zone rouge (50 ha)		9 972	9 972	10 192	10 192
Plaine du Saulce	22 ha	4 466	4 466	4 466	4 466
Plaine des Isles et Bx	28,63 ha 27,53 ha depuis 2020	5506	5506	5 726	5 726
Couverts charte	321,68 ha	6493			
Logiciel Mes Parcelles			0	3420	2052

Action 11 : Gestion courante de l'association

- Conseil d'administration/ Assemblée générale
- Gestion courante de l'association
- Formation des animateurs

Validation du programme d'action 2021

Résolution 5 : VALIDATION À L'UNANIMITÉ

Validation des subventions accordées aux agriculteurs sur les zones rouges et couverts végétaux dans le cadre de la charte

Des conventions pour les couverts liés à la charte sont encore en cours de signatures, le budget peut encore être en évolution.

VALIDATION À L'UNANIMITÉ

Validation des cotisations pour les adhérents agriculteurs

VALIDATION À L'UNANIMITÉ

7. Budget prévisionnel 2021

Mickaël Taton, vice-président de l'association et représentant de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (CAA), précise que la subvention prévue par la CAA ne sera pas versée pour l'année 2021 au vu de la situation des comptes 2020. En effet, la subvention accordée est prévue pour couvrir les charges de fonctionnement et les charges salariales de l'association et la situation de celle-ci ne le nécessite pas actuellement.

La CAA réintègre la compétence animation agricole à partir de janvier 2022. L'association n'aura plus de charge salariale liée à cette activité. Au vu de la proposition de budget prévisionnel 2021, l'estimation des ressources pour l'association pour l'année 2022 serait d'environ 45 000€.

Des questions perdurent cependant concernant certaines charges assurées jusqu'à présent par l'association et leur devenir en 2022 :

- aides accordées aux exploitants dans les zones rouges

- le matériel agricole appartenant à l'association et son entretien
- le suivi des formations proposées aux exploitants
- le poste de Nadine Cordin
- l'animation du GIEE Saulce Baulche

La question également du devenir de l'association est posée. La communauté d'agglomération attend les propositions de celle-ci.

Pascal Serriot, UFC Que Choisir, s'inquiète des réticences des exploitants vis-à-vis de la communauté d'agglomération. Il est important de réfléchir à une action coordonnée avec les exploitants.

Autre point important soulevé par Jean-Luc Bretagne : instaurer un fonctionnement avec les exploitants du territoire afin de permettre de maintenir le lien et les échanges afin de garantir un engagement continu des exploitants vers des actions permettant l'amélioration de la qualité de l'eau et ainsi garder la même efficacité sur le terrain.

Mickaël Taton assure que le souhait de la communauté d'agglomération est d'éviter qu'il y ait une rupture avec les exploitants. C'est dans cette optique que l'intégration de madame Vatinelle est envisagée, car les exploitants la connaissent.

Yves Vecten souhaite mettre en avant la nécessité de maintenir la politique défendue jusqu'à présent pour résoudre les questions liées à la qualité de l'eau. Retenir que la solution n'est pas unique et que plusieurs techniques peuvent être travaillées :

- agriculture biologique
- agriculture de conservation
- d'autres techniques

Cette politique défendue jusqu'à présent ne doit pas perdue.

Mickaël Taton affirme qu'il n'y aura pas de rupture avec la politique menée jusqu'à présent.

Validation du budget prévisionnel 2021

Résolution 6 : VALIDATION À L'UNANIMITÉ